

Formation d'aptitude à la détention de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie

Durée

7 heures de face à face pédagogique (hors temps de pause).

Cadre

Habilitation du formateur Humanimal/CESCCAM par la DDPP du département concerné.

Prérequis

Aucun.

Stagiaires cibles

Etre propriétaire, ou désirant le devenir, d'un chien de catégorie 1 ou 2.

Nombre de stagiaires

1 à 5 apprenants.

Encadrement

Un formateur Humanimal détenteur du CESCCAM (Certificat d'Études pour les Sapiteurs au Comportement Canin et Accompagnement des Maîtres) ou équivalent conformément à la réglementation en vigueur.

Textes

Article R211-5-3 et article L211-13-1 du code rural et de la pêche maritime.

Objectif général

L'objectif de cette formation est de permettre à toute personne désirant posséder un chien dit « de catégorie » d'être en conformité avec la réglementation en vigueur par l'obtention d'une attestation d'aptitude à la détention de chien de catégorie relative à la connaissance des chiens et de la relation entre le maître et le chien, aux comportements agressifs et à leur prévention, ainsi qu'une partie pratique consistant en des démonstrations et des mises en situation.

Contenu

1. Le chien
2. La réglementation en vigueur
3. La communication verbale
4. L'apprentissage chez le chien
5. Les responsabilités et devoirs du propriétaire
6. Démonstrations et mises en situations

Evaluation des stagiaires

Elle est réalisée par un QCM.

Les critères d'évaluation utilisés pour ce stage sont à visée formative conformément à ce qui est préconisé par la réglementation en vigueur.

Qualification délivrée

Une attestation d'aptitude : propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie conformément à l'application de la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008.

Prix

100 € (TVA non applicable art.261-4-4° du CGI) / personne, **130 €** avec l'accompagnement pour la constitution de votre demande de permis de détention. Une fiche mémo et des documents liés à la formation sont remis à chaque participant.